L'ABEILLE

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance [illegible] ... la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. [illegible]

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les avocats et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances, et autres institutions publiques, $80; [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, &c. [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'on n'y ait répondu.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR ST.-LOUIS—Dimanche le 19 courant—Le steamer PRAIRIE, capt. Freleigh partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 15 avril

A VENDRE—L'intérêt d'un quatrième du steamer bien connu EMPEROR. Les billets des banques suivantes dans l'Etat du Mississipi, seront reçus en paiement:—Commercial & Railroad Bank de Vicksburg; Water Works Bank de Vickburg; Bank of Vicksburg. S'adresser à SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 12av

POUR ST. LOUIS, Alton et tous les ports intermédiaires—Le beau steamer UNITED STATES, capitaine J. B. Hill, ayant une grande partie de son chargement engagé et prête à aller à bord, partira très-prochainement pour les ports ci-dessus, pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 a

A VENDRE. Le steamer CHANCELLOR, avec tous ses apparaux, cordes, chaînes, fournitures sa machine &c. le tout en bon état. Ce steamer a été inspecté cette saison. S'il n'est pas vendu avant le 16 courant, il le sera à l'encan le mar 15, à midi, à l'Arcade Banks. Pour les conditions, s'adresser à LAYET & AMELUNG. 3 avril

POUR TUSCUMBIA, FLORENCE et les ports intermédiaires. Le steamer bien connu HOMET, capt. Moore, partira sous peu. Ce steamer débarquera du fret à Natchez, Vicksburg, Princeton, Columbia, Helena, Memphis, Randolph et Millspoint. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH & LIMERICK, 135, Magasins. 2 avril

POUR ST. LOUIS, Alton et Quincy—Le steamer CHESTER, capitaine Wm. H. Cable, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à Wm. C. TOMPKINS, 66, Camp. 2 avril

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE. Cette ligne se compose de trois bateaux suivants: Le bateau à vapeur PAUL JONES, capt. Tompson—Le bateau à vapeur TECHE, capt. Wrenton— — A. GALLATIN, W. McGhurck. Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état et commandés par des officiers capables et attentionnés. Ils tiendront pendant la saison des eaux hautes la ligne entre les ports mentionnés ci-dessus, et la plus grande attention sera apportée au fret placé sur ces différents bateaux. Ils n'auront point de jours réguliers pour leur départ et feront leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 18, rue Conti. * N. B. Ces bateaux ne seront pas responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 11f

A LOUER—La belle maison avec mansardes au coin des rues Tchoupitoulas et [illegible], avec cuisine et hydrant dans la cour. S'adresser à la pharmacie de H. CURTIS. 17 avril

A LOUER—Une Maison de résidence en briques à deux étages, située rue Bourgogne, entre les rues Conti et St. Louis, composée de 6 chambres, une cuisine et 4 chambres de domestiques. Aussi—Une maison à un étage en briques, située rue Casacalvo, 3me Municipalité, composée de 4 chambres, avec grande cour. S'adresser à T. JORDY, No. 218, rue Royale. 17 avril

A LOUER. UNE MAISON dans la rue Conti, entre Remparts et Bourgogne, composée de 5 chambres, une grande cour, cuisine, &c. S'adresser à S. & J. P. WHITNEY. 10 mars—12t.1ps.

A VENDRE OU A LOUER—La belle maison de campagne située à un mille au-dessous de la ville, dans la première municipalité, de l'autre côté du fleuve, autrefois la résidence de Madame Duverger, composée d'une superbe maison de maître avec jardin, jardin potager, parterre, verger, &c. le tout en bon état. Livraison en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à B. OLIVIER, 215, rue Royale. 10 m

A LOUER—Une maison située rue de la Douane entre les rues Bourbon et Dauphine. S'adresser à R. BRUGIER, rue St-Louis, No. 9.

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade entre Dauphine & Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 9, St-Louis.

A LOUER—Une petite maison, rue des Grands Hommes, No. 10. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St-Louis. 3 m

A LOUER—Possession donnée le 1er novembre prochain—Une maison à deux étages, avec logements au-dessus, convenable pour un magasin ou comestibles, le tout très bien distribué, situé au coin des rues de la Vieille-Levée, No. 86 entre Jefferson et Toulouse. S'adresser à G. M. LUCAS, rue Royale, No. 78. 12 mars—10,3t.p4

A LOUER—Une maison à un étage composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Domaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Domaine et Dauphine. 16 jan

A LOUER—Une Maison de résidence à deux étages, située dans la rue Domaine, entre les rues Bourgogne et Dauphine, se composant de quatre appartements, une cuisine et trois chambres de domestiques. Cette maison conviendrait parfaitement pour une petite famille. Possession sera donnée le 1er d'avril. S'adresser à THOS. URQUHART. 27 mars

GRAINES FRAICHES à fleurs et potagères garanties fraîches de la récolte de 1839—Le soussigné vient de recevoir par les navires Oceana et Huntsville, du Nord, un grand assortiment de GRAINES FRAICHES, de toutes descriptions. Il a aussi en main 500 belles racines de dahlias doubles, [illegible] ... No 17, rue de la Commune. WM. DINN. 20 mars

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, Nelle. Orléans, 13 avril 1840. DES propositions cachetées pour l'érection de bâtisses sur le lot situé à l'encoignure des rues Toulouse et Royale, conformément au plan et devis, seront reçues jusqu'à jeudi, 23 courant. Le plan et la description des bâtisses à ériger peuvent être vus en s'adressant aux bureaux de la Banque. 13 avril J. B. PERRAULT, Caissier.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS. Nelle-Orléans, le 11 avril 1840. DES propositions seront reçues au bureau de la Compagnie de Navigation d'Orléans, jusqu'au 30 courant, pour livrer au bassin, ou à l'embouchure du bayou St. Jean, 150,000 pieds de planches de cyprès de 2 pouces d'épaisseur sur 12 pouces de large. Par ordre du bureau. 13av G. LEGENDRE, secrét.

LE soussigné offre à vendre un assortiment de vin de Bordeaux en caisses, des meilleures marques, d'anisette, de fruits à l'eau-de-vie, do dans leur jus, huile d'olive douce, vin de Champagne, vieille eau-de-vie de Cognac, vieille eau-de-vie fine de Champagne, vieux vin de Bordeaux en barriques, vin de Sauterne blanc, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par 27 mars J. T. LAUGHRENNE & Co. 67, Tchoup.

AVIS IMPORTANT AUX PLANTEURS. *Machine à tailler les bardeaux, de Parson.* LE soussigné, seul agent pour les Etats de la Louisiane et de l'Alabama, appelle l'attention du public sur cette invention nouvelle, dans la fabrication des bardeaux. La machine est simple et travaille à bon marché; deux hommes, l'un au levier, et l'autre à la pièce à débiter, suffisent pour produire environ 60 bardeaux parfaitement finis, par minute, sur du bois de tout choix. Le soussigné invite le public à examiner cette machine, qui fonctionnera tous les jours, à la fonderie de Messrs. Stuart, Morton & Co. rue des Tchoupitoulas, vis-à-vis le marché Ste [illegible]

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—La goélette [illegible] peut prendre un peu de fret [illegible] ... G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 14 a

POUR NEW-YORK. Le brick ORLEANS, capitaine Harlan, a besoin de 60 à 80 balles de coton ou de mousse sur le pont, et pourrait prendre plusieurs passagers. S'adresser à bord entre les deux marchés, ou à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16avril

LIGNE DE PACKETS DE LA LOUISIANE. POUR NEW-YORK—Le beau navire CHARLEMAGNE, capitaine Jackson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf St. Joseph, 2de Municipalité, ou à FOSDICK & BRO. 70 rue du Camp

POUR NEW-YORK—La goélette bonne voilière ALEXANDER, capitaine Charles Lind, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière EMILIE, capitaine Gates, [illegible] prochainement pour fret de 200 barils, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 24 m

POUR NEW-YORK—La goélette ELIZA MEZEROLE, capt. Curson, peut prendre 1000 barils dans sa cale et 200 balles de coton sur le pont. Pour ce fret, ou passage, s'adresser à G. P. POND & Co., 8 Nlle Levée. 13 mars

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière CORA, doublée et chevillée en cuivre, capit. Young, est en chargement en face de la Place d'Armes, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J B BAILEY, 14, Bienville. 12 mars

POUR BOSTON—Le paquebot neuf KENTUCKY, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira vendredi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue St. Joseph, ou à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 13 avril

POUR BOSTON—Le packet régulier OHIO, capt. S. Cutter, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 13 avril

POUR BOSTON—La goélette LOUISA, capitaine Jackson, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. ASBRIDGE, 65, Commune. 1er avril

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co.—Le brick OSCEOLA, capitaine J. Toby, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co. 68 Camp. 25 m

POUR BOSTON—La goélette ERIE, capitaine Webb, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 25 m

POUR BOSTON—La goélette D. Atwood, capt. S. Hall, partira pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché Ste-Marie, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 24 mars

POUR BOSTON—La goélette ELIZABETH, capitaine Thain, sera expédiée sans délai. Elle peut prendre 100 balles coton sur le pont. S'adresser au capitaine à bord, ou à J. B. FIELD, 73, Bienville. 23 mars

POUR BOSTON—Ce beau brick CATHERINE, capt. Peter Vesper, peut encore prendre 500 barils de fret et quelques passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 20 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick JEFFERSON, capitaine Watts, peut prendre un chargement et partir immédiatement. Pour fret ou passage; s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 a

POUR PHILADELPHIE—Le brick JULIA & HELEN, capt. Bartlett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 30 mars

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goélette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes,—Pour fret s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, dans la Seconde municipalité ou à J. ALBERT, 26 rue St.Louis. 6mars

POUR BALTIMORE—La goélette W.E.TESTER partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, Bienville. 28 m

POUR LA MOBILE—Par le Nouveau Bassin—La goélette CHARLES W. BURWOOD, capitaine [illegible] est en chargement, et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 1er avril

PORTS D'EUROPE.

POUR HAMBOURG. Le brick BOLIVAR, capitaine Grove, partira pour le port ci-dessus, il peut prendre quelques passagers. Pour les conditions du passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du magasin rouge ou à J ROBERT & co. 48, Bienville. 13 av

POUR GREENOCK—La barque anglaise JAMAICA, capitaine Martin, peut prendre à fret 200 à 300 balles de coton et partira sans délai. S'adresser à KENNEDY, DUREL & CO., 52, rue Toulouse. 3 avril

POUR CORUNA—Le navire à voilier PROVISCONAL, capitaine Sarria, partira pour le port ci-dessus, jeudi 6 du courant. Il peut prendre quelques passagers, s'adresser à J ROBERT & Co. 47, Bienville.

POUR LIVERPOOL. Le navire Américain A. 1 WASHINGTON, capt. [illegible], du port de 1300 balles. Pour fret s'adresser à HEATH & Co. 95, Camp. 14av

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts américain HAVRE, capt. Known, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co., 38, Bienville. 15 avril

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts TALLEY-RAND, capitaine Fales, partira pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 14 a

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts ROWLAND, a sa cargaison engagée. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp. 14 a

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts NEW-ENGLAND, capitaine Lowell, marqué A. 1, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 avril

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts ST. LEON, capitaine J. Wescot, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 avril

POUR LIVERPOOL—La barque CALEDONIA capt. [illegible], peut prendre vingt tonneaux de [illegible] ... LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 9 a

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts anglais ORWELL, capt. Gravburn partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à S. HEATH & Co. 95, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts [illegible] capt. [illegible] partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY. 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Barr, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 9 mars

POUR AMSTERDAM—Le trois mâts GENEVA, capitaine Hale, partira sous peu. Pour passage s'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton d'en bas ou à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 4 avril

A VENDRE OU A FRETER

ON DEMANDE un bon navire pouvant porter environ 240 boucauts de sucre, pour aller prendre une cargaison pour New York, à 30 milles à peu près en remontant le fleuve. S'adresser à W. O. HEWES & Co. rue Natchez. 11 a

A VENDRE OU A FRETER—La goélette KITE, capt. Martin, construite il y a 19 mois du port de 900 barils. Pour les conditions s'adresser à J. W. ZACHARIE, 24, rue de la Douane. 9av

DEMANDE DE NAVIRE—On demande une bonne goélette pour prendre une cargaison pour N. York. S'adresser à Wm. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 9 avril

A FRETER—La barque VENIEL, capt. Birbee, du port de 1200 balles de coton, est prête à recevoir une cargaison dans une semaine. Un port de la Méditerranée serait préféré. S'adresser au capitaine Birbee, à bord, ou à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 9 avril

ON demande un navire du port de 170 boucauts et un autre de celui de 320 boucauts pour aller prendre une cargaison pour un port du nord. S'adresser à JAMES D. DENEGRE, 10, rue de la Douane. 9 av

A LOUER—La Maison spacieuse à magasins, à trois étages, contiguë à la Banque de Commerce, et maintenant occupée par Mrs. Pierre Shannon et Brother. Possession en sera donnée immédiatement. 9 avril GEO. O. HALL, caissier.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames et le public en général qu'ils feront l'ouverture de leur assortiment de marchandises de saison, mercredi 15 du courant et les jours suivants. Cet assortiment se compose de: Perkale fond blanc dessins nouveaux, Jaconat imprimé do. do. Mousseline dessin riche, do. petit dessein fond blanc. Guingams unis, rose, bleu, mais et noir, do. à raies très fin, Assyriennes et sylphide, étoffes nouvelles pour robes, Mousseline blanche nouveau genre, Pekrale brochées, Schals crêpés de qualité supérieure, Ombrelles nouvelles pour dames et pour enfans. Gants en peau, Do. en fil d'écosse pour dames et pour hommes, Do. en filet, Eventails fins, Laine et aiguilles à broder, Soierie unie noire, Mousselines et jaconats noir et [illegible], Crepe noir, Coutil à pantalon [illegible]

[Annonces commerciales]

[illegible] ... GEO. GREEN & BRO. ... Bienville

CAFÉ de la Havane de qualité prime à vendre par SCHMIDT & Co. 38, Bienville.

[illegible]—600 ... à vendre par WOODS & SIMMONS, 60, rue des Magasins.

ESPECES—85,000 piastres en espèces à vendre par JAMES HEPBURN, encoignure Camp et Canal. 14 a

TRAITES sur New-York à vendre par VAN WICK & Co. 35, Camp. 14 av

CHEVROTINES—100 sacs à vendre par VAN WICK & co. 35, Camp. 14 av

BEURRE de Goshen à vendre par VAN WICK & Co. 35, Camp. 14 av

SAUMONS de plomb à vendre par VAN WICK & co. 35, Camp. 14 av

RAISINS—En quarts et demi caisses, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune. 14 av

POIS DE VACHE—100 sacs importés pour semer, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune.

GOUDRON—300 barils, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 14 avril

TABAC—50 caisses tabac manufacturé, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 14 avril

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 20 Poydras. 15 av

SAINDOUX de qualité prime et belle à vendre par GEO. GREEN & BRO., 26 Camp. 15 a

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 14 avril

FARINE—2000 barils en débarquement, à vendre par G. DORSEY, 44 Nlle. Levee. 15 a

WHISKEY—250 barils en débarquement, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 14 a

FIGUES DE SMYRNE—200 boîtes en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 68 Camp. 8 a

RESINE—50 barils en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 68 Camp. 8 a

SAUMONS—50 1/2 de barils en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 68 Camp. 8 a

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 8 a

HARENGS—50 barils en débarquement, à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 7 a

DALLES—8090 pieds en débarquement, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 7 av

WHISKEY—220 barils rectifié, à vendre par ADAMS, HARTWEL & Co., 36 Poydras. 7 av

BŒUF—120 demi-barils mess, et M. O., ADAMS, HARTWELL & Co., 36 Poydras. 7 a

CIGARES—100 mille du pays, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp. 7 avril

CIGARES—100,000 de la Havane, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 7 avril

BLANC DE BALEINE—200 caisses à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane. 7 avril

ESPARES—60 à vendre en magasin, par S. & J. P. WHITNEY. 73, Camp. 7 avril

PORC—70 barils, mess et prime, à l'inspection, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp. 7 avril

CLOUX DE GIROFLE—30 sacs à vendre par BLANCHARD, EIMER & CO, 26, Bienville. 7 avril

TRAITES SUR NEW-YORK—à vendre par BLANCHARD, EIMER & CO, 26 Bienville. 7 avril

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co. 7 av

FARINE—500 barils, en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levee. 6 av

DOUBLONS Espagnols, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 4 avril

LA Banque des Citoyens tire sur Paris. J. B. PERRAULT, Caissier. 2av

CAFÉ—400 sacs Havane en déchargement et à vendre par R. GRONING & CO. 23 mars

BEURRE—20 fréquins de Goshen prime, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 rue Gravier. 2 av

CIMENT—300 barils ciment hydraulique et chaux, à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 2 avril

INDIGO—10 surons à vendre par C. S. HARRISON & Co. 24, Poydras. 4 avril

BLE—88 barils en bon état pour être expédiés, à vendre par C. S. HARRISON & Co. 24, Poydras. 4 avril

BLANC de plomb supérieur en barillets, à vendre par C. S. HARRISON & Co. 24, Poydras. 4 avril

CIRAGE—50 grosses cirage de Bell et Dunlop, à vendre par FROST & Co, 6, Douane.

FARINE—300 barils Farine superfine, à vendre par J. VAIRIN & CO. 26 rue Poydras. 30 mars

SUCRE—164 caisses Havane blanc en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co. 2 avril

PORC—50 barils prime, à vendre par R. GRONING & Co. 2 avril

TRAITES sur Londres, à 60 et 90 jours de vue, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 2 avril

FIGUES—50 boîtes en bon état, à vendre par D. VANCOURT, 4, Front Levee. 2avril

VIN DE PORTO—1re qualité, à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levee. 2 avril

SAVON—en magasin et à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levee. 2avril

LIQUEURS, Cordiaux en caisses, barillets et barils à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 2 avril

CIGARES pour clore une consignation à vendre à bas prix par CHARLES LEGG.

CRANBERRIES—50 barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 rue Gravier. 2 av

MAQUEREAUX—60 barils No. 3, à vendre P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 1er avril

CIGARES—60,000 cigares regalias, canones, &c. à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

CORDE d'emballage—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 1er avril

CHAMPAGNE et Claret à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 1er avril

TOILES A DRAPS ECRUES—35 balles 4/4 à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66 Camp. 1er a

SALERATUS en barils et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66 Camp. 1er a

HARICOTS—70 barils haricots à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, Poydras. 1er av

TETES de cochon à vendre par J. VAIRIN & co. 26, Poydras. 1er av

BŒUF—150 demi barils bœuf mess à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras. 1er av

PORC PRIME—En magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier. 1er av

VIN ROUGE—200 caisses, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier. 1er av

OCHRE VERTE—10 barils en magasin, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier. 1er av

PLATS-COTES—30 boucauts de Cincinnati, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14 rue Poydras. 1er av

FARINE—475 barils Farine, à vendre par JOS. LANDIS & CO. 14 rue Poydras. 1er av

CAFE RIO & HAVANE—En magasin et à vendre par GEO GREEN & BRO. 26 rue du Camp. 1er av

TRAITES sur Londres, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26 rue du Camp. 1er av

SAVON—1200 caisses no 1 et 2, à vendre par WOOD & SIMMONS 60 Magasins. 1er a

TRAITES sur New York, à vue, à courte vue, et à 60 jours, à vendre par ANDREWS. 31 m

VIN DE MALAGA en quart de barriques, à vendre par VAN WYCK & Co. 35 Camp. 31 m

BEURRE DE GOSHEN—Un petit envoi, à vendre par VAN WYCK & Co. 35 Camp. 31 m

PLOMB DE CHASSE—1000 sacs des numéros assortis à vendre par VAN WYCK & Co. 35 Camp. 31 m

CHEVROTINES de la manufacture de Youle, à vendre par VAN WYCK & Co. 35 Camp. 31 m

PORC—200 barils porc mess, 100 de prime, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38 N. Levee. 31 m

CAFE—60 sacs café vert de la Havane, en débarquement de la goélette Hero à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 31 m

TRAITES sur New York, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 Bienville. 31 m

VINS de Bordeaux, à vendre par J. B. FIELD, 71 Bienville. 27 m

VIN DE MALAGA—200 quarts de barriques, à vendre par R. GRONING & Co.

HUILE de lin et d'olive, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 27 mars

SIROP DE BATTERIE—En magasin et à vendre par J. N. CORDOZA, 14, Gravier. 27 mars

TETES DE COCHON—40 barils en bon état, à vendre par MAHARD & BRO. 38, Nlle-Levée. 27 mars

TOILES ET CORDES d'emballage à vendre par R. GRONING & Co. 27 mars

BLE—1200 boisseaux à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 27 m

TRAITES sur Londres, à vendre par CLASON & VLES, 44, Chartres. 26 mars

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par WILLIAM O. HEWES & Co. rue Natchez. 26 mars

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co, 26, Bie[nville]. 26 mars

BARRIQUES Permanentes—9 de grande dimension en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, Conti. 26m

PORC—150 barils mess à vendre en magasin par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26m

MAIS—600 sacs à vendre en magasin par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 26 m

TABAC—6 boucauds, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 27 m

ARGENT de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 26 m

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras. 26 mars

TRAITES SUR NEW-YORK, à 10 et 60 jours de vue à vendre par R. GRONING & Co. 26 mars

ALCOHOL—16 barils en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 26 m

MAGASINAGE à des prix modérés au No. 4, Nouvelle-Levée par D. VAUCOURT. 26 mars

GENIEVRE—75 barils du pays, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune. 26 mars

AMANDES en coques à vendre par KIDDER & HEAD, 90, Camp. 25m

PLOMB DE CHASSE—Un bel assortiment [illegible] à vendre par VAN WYCK & Co [illegible] 24 mars

CHEVROTINES de dimensions [illegible] rue du Camp. VAN WYCK [illegible] 24 mars

[illegible]—50,000 [illegible] assorties, à vendre par [illegible] & Co. 53, rue du Camp.

SUCRE—4080 b[illegible] à vendre par R. BRUGIER. 24 mars

[illegible] boucauts de sucre à vendre par R. BRUGIER.

TOILE—70 balles à vendre en magasin par JUSTUS VAIRIN & Co. 20, Poydras. 24 mars

MOUSQUETS en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60 Bienville. 24 m

VIN du Château Cabe en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60 Bienville. 24 m

BONNETTERIE anglaise et allemande, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60 Bienville. 24

VIN DE MALAGA—40 futailles, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier. 24 m

TRAITES sur Philadelphie à vue pour $2,000, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co, 36, Poydras. 24 m

FARINE—1000 barils, en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 24 mars

TABAC—30 boucauts en magasin, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 24 mars

VINS DU RHIN, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 24 mars

SAUMONS de plomb—800 en magasin, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 24 mars

BEURRE DE GOSHEN—Un petit lot, à bas prix VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp. 18 mars

PLOMB A TIRER—Un grand assortiment en magasin, VAN WYCK & Co. 35, Camp. 18 mars

BILLETS du Kentucky et Illinois—$3,000, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 20, Poydras. 18 mars

GENIEVRE de Hollande et Vin de Malaga doux, à vendre par R. GRONING & Co. 18 mars

PORC ET GRAISSE, en débarquement, à vendre par R. GRONING & Co. 18 mars

FROMENT—2000 boisseaux, qualité supérieure, W. B. BROWN, 26, Gravier. 18 mars

EAU-DE-VIE de Champagne—10 demi pipes, qualité supérieure. P. H. GALLWEY, 6, Conti. 18 mars

RUM DE LA JAMAIQUE—10 boucauts, à vendre par N. D. CHAMBERLIN.

COUTIL—20 balles, en magasin et à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 18 mars

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co, 35, Camp. 18 mars

PORC—150 barils Porc Prime, J. B. FIELD, 73, rue Bienville. 17 mars

CAFE RIO—d'importation directe, GEO. GREEN & BRO, 26, Camp. 17m

CHANDELLES—50 caisses spermaceti à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp. 17 mars

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par J. BARELLI & Co., 71 Commune. 16 mars

[illegible] 18 tierçons, première qualité, à vendre par J. BARELLI & Co., 61 Commune. 16 mars

PLOMB—1600 saumons; 50 caisses plomb en barres, GODFREY, LAWRIE & SMALL, 85, Gravier. 16 mars

[illegible]—160 saumons du Missouri BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 16 mars

HUILES [illegible] à vendre par WILLIAMS, BROWN & Co. [illegible]

T[illegible] ... à vendre par [illegible] 26, rue Chartres

S[illegible] ... 14 mars [illegible] 61, Commune

GRAND assortiment [illegible] à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, Camp

TOILE d'Irlande [illegible] à vendre en magasin par HAGEDORN & CRAMER, 60, Bienville. 14 mars

MOUCHOIRS imitation madras, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60, Bienville. 14 mars

SAVON DE WINDSOR—200 caisses véritable Windsor, DAVID FELT & Co. 24, Chartres. 14 mars

TRAITES sur NEW-YORK, à vue à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienv. 12 m—3f.

TRAITES sur MARSEILLE, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville, 12 m—3f.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par J. LANDIS & Co. 12 mars

AMANDES—95 sacs amandes en débarquement du navire Shakspeare, à vendre par HENRY TETE, 18 Conti, 5m

MANDATS sur New-York, à courte vue, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp. 3 mars

ALCOOL—8 barils, en magasin et à vendre par G. N. MORISON, 11, rue du Canal. 2 mars

CAFE RIO—100 sacs café Rio prime à vendre par Wm. FREIN, 80, rue de la Douane

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 10, Douane. 3 avril

CONFITURES de la Havane, à vendre par AB. TRIER, 34, Gravier. 14 av

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26 Poydras. 15 a

SAINDOUX—400 barillets saindoux en feuilles en débarquement et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp. 15 av

PAPIERS A ENVELOPPES—5000 rames de différentes dimensions à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 rue Gravier. 15 av

PELLES—60 douzaines longues et courtes, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 15 av

CLOUX DE BOSTON—300 barriques à vendre à bas prix pour clore une consignation par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 15 av

BLANC DE BALEINE—300 caisses de 1re qualité, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 15 av

INDIGO—5 Surons en débarquement du brick Catherina, à vendre par J. ALBERT, No. 26, rue St-Louis. 16 av—5

CIGARES—57,000 cigares de la Havane, en débarquement de la goélette Merchant, à vendre par S. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 15 a

PAPIER A ENVELOPPES—Reçu 40 rames papier à envelopper de dimension royale, et un second envoi de papier à lettre, et do. ordinaire, rayé et simple, à vendre par DAVID, FELT & Co. 42, rue de la Douane. 15a.

SUCRE ET MELASSE—350 grands boucauts sucre prime et 17,000 gallons de mélasse sur habitation à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti. 15a

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—72 caisses en débarquement du navire Ohio, à vendre par H. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 15 avril

DES avances seront faites sur consignations adressées à nos amis à Marseilles. GEO. GREEN & BROT., 26, rue du Camp

CHEMISES de couleur—Reçu par le navire Rubicon, du Havre, un assortiment de chemises de couleur, faites à Paris, à vendre par HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville. 15 avril

FAIENCE—En débarquement du Rubicon, du Havre, un assortiment complet d'objets en faïence à vendre à des conditions accommodantes par HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville. 15 avril—3

TRAITES sur le Nord, Doublons espagnols et piastres Mexicaines, chèques de banques sur New-York et Philadelphie; traites à vue et à 60 jours sur New York et Philadelphie; 1000 doublons espagnols; 10,000 piastres mexicaines, à vendre par A. S. BARKER, 32, rue du [illegible] 14 avril

EN débarquement du navire Lagrange: 5 balles mouchoirs masulipatam, 10 caisses coton à coudre, sur bobines expressément pour le marché Mexicain, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.

CUIRS—200 cuirs mexicains en débarquement du brick Louisa Adelaide et à vendre par J ROBERT & Co. 47, Bienville. 11 av

SAVON—2000 caisses savon de Boston de différentes marques, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 11 av

BEURRE ET FROMAGE—26 barillets beurre de Goshen et 100 caisses de fromage, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 14 av

HARICOTS BLANCS—30 barils du nord, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, rue de la Douane. 14 avril

CRANBERRIES en barils, demi et quart, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 14 av

POUDRE DE SEIDLITZ—Reçu 6 grosses en larges boîtes, de cette poudre à vendre par D. FELT & Co. 42, Douane. 11 av

SAINDOUX—33 barils et 100 barillets saindoux en feuilles, débarquement et à vendre par J. VAIRIN & Co. 26, Poydras. 14 av

TRAITES sur Marseille, payables dans Paris, à vendre par AUG. MOLIER, 55, rue St. Louis. 14 av

TOILE d'Irlande et Coutils—12 Balles et caisses choisies expres pour le marché, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti. 14 avril

MADERE de l'Inde—41 caisses de 1 et 2 douzaines chaque de qualité supérieure, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 6 Conti. 14 avril

CAFE—152 sacs café vert prime de la Havane, en débarquement et à vendre par LEPAGE BROTHERS & Co. 54, Bienville. 14 av

PORC PRIME—[illegible] à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier. 14 av

VINS de Champagne—300 paniers bon vin de Champagne à vendre pour clore une consignation, par R. T. LAWRENCE, 21 et 29, Nouvelle Levée. 11 avril

CAFE—[illegible] Havane vert en débarquement du brick Catherine, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, rue de la Douane. 11 av

BEURRE—50 fréquins beurre de Goshen, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD, 99, rue du Camp. 14 av

BRODEQUINS, BOTTES, ET SOULIERS—Un assortiment de chaussures pour hommes et pour enfants convenable pour la saison, à vendre par FROST & co. 6, rue de la Douane. 14 av

ESPRIT DE THEREBENTINE—70 barils de Boston [illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 14 a

LIQUEURS, THE, [illegible] genièvre de Hollande 1/2 pipes [illegible] à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti. 11 avril

WHISKEY—100 barils [illegible] à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nouvelle Levée. 16 avril

BLE—392 sacs [illegible] en débarquement du steamer United States à vendre par ISAAC BRIGGS & Co. 114, rue des Magasins. 14 avril

LE soussigné prend le magasinage [illegible] toutes sortes de marchandises à de très bas prix. D. VAN COURT, 4, Front Levee. 16 a

WHISKEY—150 barils whiskey [illegible] à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 36, rue Poydras. 16 avril

LARD—[illegible] barils et plats-côtes en débarquement et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp. 14 av

PORC ET BŒUF—150 barils porc M. O., prime et mess, et 110 demi barils bœuf mess à l'inspection, à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 36, rue Poydras. 16 av

BEURRE ET POMMES SECHES—75 barillets beurre de l'Ouest première qualité et 30 barils pommes sèches de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 36, rue Poydras. 16 avril

WHISKEY, PORC ET BŒUF—200 barils whiskey, 500 barils porc mess et prime à l'inspection, et 100 demi barils bœuf mess, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO., 14, rue Poydras. 16 avril

DES avances en argent seront faites sur consignation de cotons adressées à J. L. Andrews et Brothers de New York, par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 16 a

LIQUEURS DE BORDEAUX—15 caisses curaçao, noyaux, 20 de liqueurs assorties superfines, 900 paniers de Champagne, 25 caisses Kirschwasser de la Forêt Noire, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26 Bienville. 16 avril—6

LES soussignés feront des avances sur les cotons consignés à leurs amis à Marseille. GEO. GREEN & Co. 26 Camp. 13 a

GRAISSE—500 fréquins de première qualité, en bon état à vendre par GEO GREEN & Co, 26 Camp

FARINE AIGRE—40 barils à bord du bateau à vapeur Burlington, à vendre à bas prix, W. S. BROWN, 26 Gravier. 13 a

BEURRE—70 fréquins beurre de l'Ouest, [illegible] reçus et à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 13 a

CAFE 800 sacs [illegible] Sucre—50 [illegible] vert Havane [illegible] caisses blanc Havane, à vendre par CUCULLU, LAFEVRE & co. 13av

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les soussignés ont transporté leur comptoir rue Poydras No. 34 au 1er étage. JOS. & Wm. DWYER, 13 av

CIGARES DE LA HAVANE—500,000 cigares assortis [illegible] Havane, à vendre par J ROBERT & Co. 57, Bienville. 13 a

CAFÉ [illegible] de la Havane—8100 sacs café Havane, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co. 13 avril

FARINE—1,500 barils de qualité supérieure à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 13 avril

VIN DE MALAGA DOUX, ayant droit au draw back, à vendre au prix du marché par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 10av

ESPRIT DE THEREBENTINE—Quelques barils à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 10av

MELASSE—130 [illegible] de large dimension, en bon état pour être exp[illegible] peuvent être transportés à bord de tout navire sans frais de charroi, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 13 av.

CIGARES.—500,000 Regalias supérieurs, Canones, Trabucos, et Bayonetas, de diverses qualités, à vendre par J. ROBERT, & Co. 47, rue Bienville. 11 a

BAROUCHES, Wagons, [illegible]—A vendre à l'encan sur prix que possible par H. BEACH & Co. 46 et 38 rue Royale. 11 a

CABRIOLETS pour les habitants.—Les soussignés viennent de recevoir six tilburys très légers pour les habitants, qu'ils offrent à vendre à de très bas prix, H. BEACH & Co. 46 et 48, rue Royale. 11 a

ENCRIERS—Un bel assortiment de tous genres, couteaux de nacre, cire à cacheter et autres articles de fournitures de bureaux, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp. 14 avril

2,000,000 CIGARES de la Havane de diverses marques, telles que Regalias, Canones, Impériales, Trabucos et Bayonetas à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 14 av

CLOUS ET MAQUEREAUX—100 barriques clous de Boston de dimensions assorties; 100 barils maquereaux no. 3, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 14 av

CERTIFICAT du dépôt de la *Real Estate Banking of Columbus*, Miss. daté du 27 avril 1838, de la somme de $1281, et portant intérêt à raison de 9 pour cent depuis le jour de sa date, à vendre à bas prix par A. L. LEVY, 44, Conti. 14 a

HUILE & CHANDELLES—20 tierçons huile de sperm, 10 barils do. do. 10 tierçons huile de baleine blanchie, d'hiver, 100 caisses chandelles de suif, 54 do. chandelles de blanc de baleine, en débarquement de la barque Cuba, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, rue de la Douane. 14 a

PARFUMERIES, PAPIERS &c. &c. 8 Colis parfumeries assorties, très fraîches et de qualité supérieure, 27 do. papier à lettres et à écolier. 50 balles girofles de Bourbon. A vendre à de bas prix par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 14 avril—6

BUREAU POUR LOUER DES DOMESTIQUES ALLEMANDES—Le soussigné informe respectueusement les personnes qui tiennent des hôtels ou des pensions, et le public en général qu'il pourra toujours leur procurer des domestiques Allemands, des deux sexes, tels que cuisiniers, domestiques de maison, gardiennes d'enfant, jardiniers, laboureurs &c. &c. à des prix très modérés. Il se charge également de trouver des emplois aux domestiques des deux sexes qui en sont dépourvus. J. F. KECHELER, No. 10, rue du Canal, quelques portes au-dessus de la rue Royale. P. S. Il trouvera aussi de bons locataires pour jardins, petites fermes et propriétés de campagne. 8 avril—9

MONTRES—LOUIS MUH donne avis à ses amis et au public, qu'il vient de recevoir des montres patentées de [illegible], à double fond, montées en pierres, et balanciers chronomètres. Aussi quelques-unes pour dames toutes avec [illegible] brillans, anglais. Il les offre à des prix modérés au no. 81, rue de Chartres. 10mars

ARTICLES DE MARSEILLE. [illegible] Sardines [illegible] 30 demi [illegible], 50 [illegible], 100 [illegible], 100 [illegible], 100 caisses [illegible], 200 [illegible], 500 [illegible] bouteilles, 500 milliers bouchons, 150 caisses [illegible] assorties, 50 do eau fleur d'oranger. Un assortiment général de sucre, café, riz, blanc de baleine, savon, tabac, sel, huile à brûler &c. &c., à vendre à des prix très raisonnables, par CARRIERE DARAN & Co. 11 et 15, rue St Louis. 14 avril

CONSERVES ALIMENTAIRES. LES soussignés ont en magasin, d'importation récente, un grand assortiment de conserves de la fabrique de J. Colin, à Nantes; composé de: 125 caisses sardines à l'huile en boîtes, 40 do do en demi boîtes, 10 do en 3/4 do, 2 do do au beurre, 60 caisses de 2 douz. fruits au jus, 15 do de 1 do, do, 30 de 2 do fraises au jus, 20 do 1 do do, 40 do petits pois accommodés en boîtes et 1/2 boîtes, par caisses de 25 à 50 boîtes, 12 do truffes pures en boîtes et 1/2 boîtes, 1 caisse julienne, 14 do haricots verts par boîtes et 1/2 boîtes, 6 do cèpes à l'huile par do do, 4 do fèves accommodées par do do, 6 do giblets truffés &c., 6 do pâtés truffés, 20 do suc de fruits, 1 do tomates, 14 do champignons par boîtes et 1/2 boîtes. BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville. 14 avril—6

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de Bordeaux: 200 barriques vin Montferrand et St. Estèphe, 100 do do Pauillac Médoc et St. Julien, 50 do do vieux médoc, 20 demi-barriques vieux médoc, 40 demi-pipes Cognac 4ème preuves, 20 quarts do do do do, 25 demi-pipes champagne brandy, vieux, 25 quarts do do do, 100 huitièmes do do do, 100 barils vinaigre blanc, 15 barils vin de Sauterne très supérieur, 50 do do qualité ordinaire, 200 caisses vin véritable Haut-Brion, la mission de l'année 1827. 250 caisses vin Château-Margaux, Brannu Mouton, Château Latour, Gruau Larose, &c. 1200 caisses vin de qualités ordinaires marquées St. Estèphe, St. Julien et Pauillac, 50 caisses vin vieux Sauterne par 24 bouteilles, qualité très supérieure, 300 do do qualités ordinaires, 100 caisses fruits à l'eau-de-vie, 1000 paniers anisette superfine "Champion" 2000 do do fines, différentes marques, 100 caisses cerises Badin, bouteilles blanches, 100 caisses liqueurs en paniers de porcelaine, 500 caisses liqueurs en bouteilles blanches, de différentes qualités. La majeure partie de ces articles a droit à Draw back. CARRIERE, DARAN & Co. 11 et 15, St. Louis. 14 avril

ALLAIN & TREMOULET offrent à vendre:— Sucre—600 boucauts sucre prime sur habitation, Melasse—20,000 gallons, Sucre clarifié—75 tierçons No 1, 2 et 3 X. do. barils extra No. 1, Sucre raffiné—30 barils No. 3, Vin de Champagne—45 paniers marque de Dahlia. 15 avril

UNE grande variété de fleurs, plantes et d'arbrisseaux, à vendre à bord du navire américain Manchester, capt. Hewitt, arrivant du Havre, en face du marché aux légumes. BLANCHARD, EIMER & CO, 26, Bienville. 7 av

MARCHANDISES SECHES—4 caisses mousselines brodées Suisses, 1 caisse mousselines imprimées à meubles, 1 do rideaux de mousselines superfines, 5 do indiennes françaises pour rideaux, 22 do indiennes bleues américaines, 9 do coton diaper, 3 do cotonnade de printemps, 3 do étoffes rayées pour pantalons, 25 balles couvertures blanches françaises 3 points, 2 do do. bleues do. do do, 1 caisse colets de satin et crin, 1 caisse contenant 100 paires bottes françaises, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26, Bienville. 14 av—6.

RECU par le navire Lafayette—Sardines à l'huile en boîtes, en boîtes, deux tiers et demies, Cèpes à l'huile do do do et demies, Truffes pures conservées au naturel, Et un assortiment complet de pâtés de giblets truffés à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail par les soussignés LOREILLE & VALETON, Encoignure Royale et Dumaine. 15 avril

CAFE ET RIZ—375 sacs en débarquement du steamer Natchez de la Havane, et 300 tierçons de Riz en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins. 26 m

ARDOISES A VENDRE—32,306 ardoises de Bangor [illegible] débarquement du brick Mary, ainsi qu'un assortiment de feuilles de plomb et de zinc pour les toitures des maisons. S'adresser à LYALL ET DAVIDSON, 150, rue des Remparts. 15 av

AVIS—Le soussigné ayant découvert le moyen d'alléger par un nouveau procédé les perruques d'hommes et de dames, les toupets, bandeaux et nouvelles frisettes proportionnellement à la température de la saison actuelle, croit devoir en prévenir les personnes qui en font usage, afin qu'elles daignent le visiter et faire choix en même temps des nouveaux objets de toilette, reçus par les derniers arrivages. THEODORE GUEDON, Coiffeur, rue de Chartres, 150, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans. (☞ On trouvera dans le même magasin en dépôt un assortiment d'instruments de chirurgie en bon état, au prix de France. 14 avril—6

PEIGNES, BROSSES, PARFUMERIE, COUTELERIE &c. POLLARD & GREEN, rue de Chartres, No 29, négociants en gros et en détail de peignes en écaille, do en cornes du Brésil et ivoire de tous genres, brosses de toutes sortes, eau de cologne, eau de Floride, de lavendre et de rose, extraits assortis, savon à la tapisserie pour la barbe et de toilette, restaurateurs de cheveux de toutes descriptions, poudre de toilette, do en boîtes, canifs et couteaux de poche, rasoirs, ciseaux, cuirs à rasoir, boîtes pour la barbe, capsules à percussion simples et rayées, aiguilles et épingles, harmonicas et lignes de pêche, papier à lettre et autres, cartes à jouer de toutes sortes, encre bleue, do rouge et do. noire, cire à cacheter, pain à cacheter, [illegible] enveloppes, porte-feuilles, assortiment d'articles de joaillerie, boucles, bretelles, boutons de nacre, do. de métal, boîtes à poudre, argenterie allemande et plaquée, [illegible] articles de fantaisie qui sont trop longs d'énumérer qui sont offertes à des prix fort réduits pour du comptant ou de bons billets. Les acheteurs sont priés de venir examiner ces marchandises. 15av

AU BAZARD PARISIEN. NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur de prévenir qu'ils ont reçus par la Lafayette et le Rubicon un grand assortiment de marchandises d'été, des goûts les plus nouveaux et choisis dans les magasins les plus à la mode de Paris. Tels que, cravattes de batiste et jaconas, chemises de couleur, do de toile blanche, d'un genre nouveau, un assortiment d'éventails des plus variés, ombrelles, souliers, gants fil d'Ecosse, do en soie, do filet, chapeaux en feutre, gris, do en soie, do castor et autres, cols cravattes pour cols, bretelles en tout genre, foulards, bas fil d'Ecosse, do. en soie, pour homme et pour dames, cannes à épées, do plombées et autres, cravaches, éponges fines, sacs à éponges, serties de taffetas, crêpe, pour les bains, tabliers cirés pour enfant, brosses à tête, à habit, à peau, à barbe, à dents, &c. &c. Les articles de parfumeries qu'ils reçoivent des maisons Monpelas, Bernier, Violet, ne peuvent que justifier la réputation dont jouit déjà leur maison, ils offrent en première qualité des extraits pour le mouchoir, des eaux pour la toilette d'Alcolade, de Lavallère, Athénienne, de Beauté, de Lavande, eau de Cologne, savons, huiles et pommades de toutes sortes, poudre pour les mains et la peau, la véritable poudre de riz, pâte d'amande, la pâte onocophane pour l'entretien des ongles, qui a obtenu un si grand succès parmi les élégants et qu'on ne trouve que chez eux. Pour vendre en gros; pommades ordinaires, crême de Perse, eaux de Cologne, huile antique, cosmétiques, poudre, extrait d'odeurs. Tous ces articles arrivent par les navires sus-nommés, et sont des plus frais. On trouve également chez eux, un assortiment de frisettes, bandeaux, clotildes, fausses queues, toupets et perruques, qui, par leur légèreté, ont obtenu le prix à l'exposition de 1839 qui a été décerné à la maison Normandin frères, de Paris. Odontine et élixir de Pelletier, et toute espèce de dentifrice. 17 avril—10f.

ON demande de 500,000 à 1,000,000 de briques pour les fortifications qui vont être construites sur *Grand Terre Island*, à l'entrée de la baie Barataria [La.] Les personnes qui voudraient fournir tout ou partie de ces briques sont priées de faire connaître le prix qu'elles demandent par millier rendu sur les lieux. La brique doit être de bonne qualité—dimensions 2 1/4 x 4 x 9 pouces. La totalité doit être livrée au 1er juillet 1840. La barre à l'entrée dans la baie de Barataria a 7 1/2 pieds à marée basse. L'abordage est facile et il y a un bon mouillage. Les propositions seront reçues jusqu'au 20 avril. S'adresser au capitaine J. G. Barnard, du corps des ingénieurs à la Nouvelle-Orléans. 19 mars—28

LE soussigné voulant se retirer des affaires, prévient ses amis et le public en général, qu'il vendra ses marchandises aux prix de facture, pour du comptant, ou en échange de produits, tels que coton et autres, à des prix [illegible] Il saisit cette occasion pour prier les personnes [illegible] de vouloir présenter leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent de vouloir bien payer dans le plus bref délai. CHS. GIRARD. 249, rue Royale. 11 av—3

RECU et à vendre au débarquement du navire Lafayette, venant du Havre: 260 boîtes sardines à l'huile, 100 do Petits Pois. LOREILLE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 11 av

LES Soussignés offrent à vendre un très bel assortiment de groceries fines, récemment importés à des prix et par lots convenables aux marchands de la campagne et de la ville, savoir: Vin de Bordeaux en barriques, ordinaire et fin; do. en caisses de diverses qualités; eau-de-vie de Cognac, liqueurs superfines et ordinaires; fruits à l'eau-de-vie en jarres; Lilrou; fruits de Nantes et de Paris, dans leurs jus; raisins de Malaga, MR.; saucissons de Lyon et de Marseille; fruits cristalisés; Marasquin de Zara; Curaçao de Hollande; Jambons de Westphalie et de l'Ouest; vins fins de Champagne, [illegible] anisette de Bordeaux, &c. &c.; Pâtés truffés &c. LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale et Douane. 11 a

AVIS AU LECTEUR.—Les cour de distric et de paroisse et cour des preuve les guge de ses trois cour sont prévenu que les gugemant rendu le 21 mars et un autre gugemant rendu le 15 avril à la demande de mésieur Pierre Soulée et de monsieur Canon àvoquat de sette villo outout autre àvoquat qui nures pu faire quelque tentative pour requouvrir des fond sur la susésion de madame drila frapea gonjeles Sprona que moi C. Poittevien en étant le légataire tout so que lon aura pu faire jeusà se jour par quel avoquat que se soit ne sera pas requonu par moi gienvite les untitusion de sette ville qui aures des fond ou toutte autre objet àpartenant a sette susésion se pourond les livrer qua moi meme quququien avoquat an elée employéye par moi jeusà se jour dans sotte afferre. Nlle Orléans, le 15 avril 1840. 16 av—3 C. POITTEVIEN.

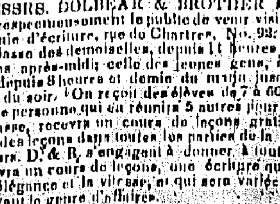

Ecriture

MESSRS. DOLBEAR & BROTHER [illegible] respectueusement le public de venir visiter leur académie d'écriture, rue de Chartres, No. 93. La classe des demoiselles, depuis 11 heures jusqu'à 3 heures après-midi; celle des jeunes gens, à toute heure depuis 8 heures et demie du matin jusqu'à 10 heures du soir. On reçoit des élèves de 7 à 60 ans. Toute personne qui en réunira 5 autres pour former une classe, recevra un cours de leçons gratis. On donne des leçons dans toutes les parties de la ville. Messrs. D. & B. s'engagent à donner, à tout élève qui suivra un cours de leçons, une écriture qui combine l'élégance et la vitesse, et qui sera variée à plaisir suivant le genre d'affaires. On trouve à acheter chez Messrs. D. & B. leur ouvrage sur la *Science de l'Ecriture pratique*. [illegible] 30 jan

MAGASINAGE—Esclaves—Du sel, des vins, marchandises sèches et de tout genre reçu en magasinage. J'en ferai aussi la vente par commission, si le propriétaire le désire, le magasin étant parfaitement placé et bien achalandé. A vendre à des conditions favorables, pour cause de départ, un griffe, âgé de 23 ans, parfait cuisinier et bon domestique de maison, excellent sujet et pleinement garanti. S'adresser à WM. DEBOZE, 10 St. Louis. 17 av—6a

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Jesse Brakeman—Vente par le Register des Testamens—Le mardi, vingt et un Avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un décret de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 11 et signé le 19 mars 1840, dans l'affaire de la succession de feu Jesse Brakeman, il sera offert en vente publique, à l'encan, dans la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves suivants, savoir: Jim, nègre âgé d'environ 36 ans. Minerva, négresse âgée d'environ 26 ans, avec ses trois enfans Dave, négrillon d'environ 6 ans, Priscilla, négritte, d'environ 3 ans, et un enfant à la mamelle. Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test. N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Hermann, not. pub. 29 mars

COUR DES PREUVES—Succession de Sophie Antoinette Egérie Labrouche et Succession de Marie Thérèse Eucharis Labrouche—Vente par le Register des Testaments—Le jeudi trente avril 1840 A UNE HEURE P. M. En vertu et en obéissance à un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté du 25 mars 1840, il sera exposé en vente, à l'encan à la salle des bains de la Bourse St. Louis, entre Chartres et Royale, pour compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir: 1o. Un lot de terre situé en cette ville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 34 pieds 9 pouces de face à la rue Ste. Anne, sur 70 pieds de profondeur mesure française, avec une bonne maison briquetée entre poteaux, cuisine à étage en briques, et dépendances, borné des deux côtés par les propriétés de la veuve Raymond Guillard. 2o. Un lot de terre situé en cette ville, coté nord ouest de la rue de la Vieille Levée, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, désigné par le no. 4, sur un plan de L. P. Pilié et Jean Communy députés voyers, du 16 février 1835 et annexé à un acte, en l'étude de Felix de Armas, notaire, en date du 24 avril même année, lequel lot mesure (mesure américaine) 19 pieds 11 pouces de face à la Vieille Levée, 19 pieds 10 pouces face à une allée et 100 de profondeur avec une maison à deux étages et rez-de-chaussée, érigée sur ledit lot ainsi que les autres bâtisses et dépendances, le tout en briques et de plus l'usage d'une allée en commun avec les maisons avoisinant ledit lot no. 4, conformément au plan original de Joseph Pilié, voyer, du 15 novembre 1830 et annexé à un acte en date du 21 mars 1831, passé dans l'étude de L. T. Caire, notaire. 3o. Un lot de terre, joignant, d'un côté, le précédent et de l'autre à la propriété de M. Faurie; désigné par le no 5, sur le plan de L. J. Pilié et Jean Communy mentionnés plus haut, mesurant 21 pieds 1 pouce sur la rue Vieille Levée, 21 pieds et un demi pouce face à l'allée dont il a été parlé et 100 pieds de profondeur, ensemble la maison à deux étages et rez-de-chaussée qui s'y trouve, ainsi que les autres bâtisses et dépendances, le tout en briques, et de plus l'usage de l'allée en commun, avec les maisons qui s'y adjoignent conformément au plan original de Joseph Pilié, voyer, mentionné plus haut. 4o. Un lot de terre désigné par le no. 6 situé au faubourg Ste. Marie, mesurant 36 pieds de face à la rue Gravier; 107 pieds de profondeur et face à la rue Philippa, borné là, par une allée de 10 pieds sur laquelle il tient [illegible] 20 pieds et de l'autre côté par le lot no. 4, le long duquel il mesure 103 pieds ensemble les bâtisses en bois couvertes en pieux et toutes les autres dépendances dans le nombre desquelles est l'usage de l'allée ci-dessus en commun avec les lots 1, 2, 3, 4 et 5, conformément au plan de C. F. Zimpel député voyer, du 24 janvier 1836 annexé à un acte du 20 janvier, même année, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire. Termes: Payable en quatre paiements égaux à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues et portant intérêt à 10 p 0/0 par an, en cas de non paiement à leur échéance sans induire, de cette clause, le droit ou une prolongation de terme. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par Théodore Seghers, not. pub. 30mars

SUCCESSION DE STEPHEN ALDRICH.—Vente par le Register des Testamens.—Le Jeudi, sept Mai 1840.—A UNE HEURE de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du deux Avril 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St.-Louis, entre Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Stephen Aldrich, la propriété foncière ci-après décrite, savoir: La moitié indivise d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St.-Joseph, Julia, Foucher et Tchoupitoulas, désigné sous le No. neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, et déposé sous le No. un, au livre des plans de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesure vingt-quatre pieds sept pouces de face à la rue St.-Joseph, sur une profondeur de cent treize pieds neuf pouces une ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, et de cent treize pieds quatre pouces du côté opposé, et vingt pieds deux pouces quatre lignes de large dans le fonds. Conditions de la vente: L'acquéreur assumera le paiement de la moitié indivise de deux billets de huit cent trente trois piastres et trente trois cts. un tiers chaque, l'un payable le 6/9 mai 1840, et l'autre payable le 6/9 Novembre 1840 et la balance payable à douze mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS Register des Testamens. N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Hilary B. Cenas, not. pub. 4 av

SUCCESSION de feu Amos Berson—Vente par le Register des Testamens—Lundi, vingt sept avril 1840, à une heure de l'après-midi en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 Février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Salle des Bains, située dans cette partie de la Bourse de Cité qui fait face à la rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les biens fonds ci-après décrits, savoir: Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé sur la Batture en face du faubourg Ste Marie au-dessus de cette ville désigné par le numéro cinquante trois, et mesurant vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur (mesure anglaise) conformément à un plan fait par le voyer de la ville du mois de mai 1826, et annexé à un acte en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, en date du 3 juin 1828. Conditions—Un quart comptant, et le reste à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. N. B.—L'acte de vente aux frais de acquéreur pardevant H B Cenas, not pub 27 mars

SUCCESSION de feu Charles Louis Garnier—Vente par le Register des Testamens—Samedi, vingt-cinq avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un décret de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 avril 1840, rendu dans la succession de feu Charles Louis Garnier, dans l'affaire intitulée "James Bonzy, Prior contre la succession de Charles Louis Garnier", il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour ce qu'elle pourra rapporter, la propriété foncière ci-après décrite, savoir: Un certain lot ou portion de terre, avec la maison en briques à trois étages et autres améliorations qui y trouvent, situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], des Remparts, de la Douane et Bourgogne, en cette ville, et mesurant au pied français, vingt pieds de face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds de profondeur. Conditions: Douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir cautionnement conformément à la loi. W. F. C. DUPLESSIS. Register des Testamens. N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Amédée Ducatel, not. pub. 1 av

SUCCESSION de feu William Picket, f. c. m—Vente par le Register des Testamens—Samedi, vingt-cinq avril 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 mars 1840, il sera vendu à l'encan dans la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues des Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir: 1o. Une mulâtresse nommée Lydia, âgée d'environ 32 ans, maladive. 2o. Davis, nègre âgé d'environ 65 ans. Conditions—Un quart comptant, un quart à 6 jours, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments. N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Tureaud, not. pub. m 23

SUCCESSION de ROSALIE DUCLOSLANGE, épouse décédée de A. Perrault, h. c. l. Vente par le Register des Testamens—Le Mercredi, sixième jour de mai mil huit cent quarante A UNE HEURE DE L'APRES MIDI, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité fesant face à la rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er avril 1840; il sera vendu pour compte de la succession de Rosalie Ducloslange, épouse décédée de A. Perrault, h. c. l.: l'esclave nommée LOVE, âgée d'environ 35 ans. Conditions: six et douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments. 4 avril N. B. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant J. Mossy, not. public.

SUCCESSION DE FEU WILLIAM G. LOGAN—Vente par le Régister des Testamens—Le mercredi, vingt neuf avril 1840, à UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en vertu d'un décret de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu dans la susdite affaire le 21 et signé le 26 mars 1840, il sera offert en vente publique à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les Biens-fonds ci-après décrits, savoir: Quatre certains Lots de Terre, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, numérotés un, deux, trois et quatre sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 20 février 1833 et annexé à l'acte. Le No. Un forme encoignure aux rues Félicité et des Ursulines et mesure 32 pieds de face à la rue Félicité sur 123 pieds 2 pouces 3 lignes à la rue des Ursulines et 122 pieds 5 pouces 5 lignes du côté du No. deux, et 31 pieds 11 pouces 6 lignes dans le fond; le No. Deux mesure 32 pieds de face à la rue Félicité, 122 pieds 5 pouces sur la ligne qui se trouve du côté du No. 1, 121 pieds 11 pouces sur la ligne qui se trouve du côté du No. Trois, et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de large dans le fond. Le Lot No. Trois mesure 32 pieds de face à la rue Félicité, 121 pieds 11 pouces de profondeur du côté du no. Deux, 121 pieds 3 pouces 3 lignes du côté du No. Quatre, et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de large dans le fond. Le No. Quatre mesure 32 pieds de face à la rue Félicité, 121 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur du côté du No. Trois, 120 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté, et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de large dans le fond. Un tiers ou une moitié indivis dans une portion de terre de 1900 arpents, appartenant conjointement à la succession et à A. C. et J. R. Allen, du Texas, située sur le Bayou Mason dans la paroisse de Washita, en cet Etat. Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 28 mars

SUCCESSION DE FEU JEAN BABIN. Vente par le Register des Testaments. JEUDI, vingt trois avril 1840, à UNE HEURE DE L'APRES MIDI, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 mars 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les propriétés foncières ci-après décrites, situées dans la ville de Uncle Sam, paroisse Ste-Hélène, en cet Etat, savoir: L'ILET No. 90, contenant vingt-quatre lots de terre, chaque lot mesurant 30 pieds de face sur 180 pieds de profondeur. L'ILET No. 11, contenant 12 lots de terre, chaque lot mesurant 60 pieds de face sur 180 pieds de profondeur. Conditions: comptant. W F C DUPLESSIS, Register des Testaments. N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. 20 mars.

JE soussigné déclare n'avoir jamais été en société avec M Cobinl, pour l'établissement connu sous le nom de Tivoli Louisianais, ayant loué le jardin et ses dépendances, de M. Cobinl pour les bals seulement. M. Cobinl se trouve responsable de toutes les dettes contractées par lui au nom du dit établissement. Nouvelle-Orléans, le 13 avril 1840. 14 avril—3 to 10 G. ARDOUIN.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle-Orléans—No. 12,567—La Banque des Citoyens et autres contre Jean Materre, pour une cession forcée—Présent—l'honorable Charles Maurian, juge—18 mars 1840—Qu'il soit lancé, un ordre général de séquestre dans cette affaire; qu'une assemblée des créanciers de J. Materre ait lieu dans l'office de A. Mazureau, notaire public, le mardi 21me. jour d'avril 1840, pour là étant nommer un ou plusieurs syndics pour administrer les propriétés du défendeur; et qu'en même temps toutes actions contre sa personne et ses propriétés soient arrêtées. Par ordre de la Cour. Nouvelle-Orléans, 18 mars 1840. 19 mars—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 12,576—Pierce Shannon & Brothers vs. leurs créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—le 21 mars 1840—La cession de biens tant acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers des insolvables, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits insolvables ait lieu à l'office de M. H. B. Cenas, notaire public, le 24e. jour d'Avril prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit insolvable, et il est de plus ordonné que M. A. K. Josephs, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et en même temps que toutes actions contre leurs personnes et ses propriétés soient arrêtées—Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nlle.-Orléans, 21 mars 1840. 23 m—3 ARMANT PITOT, Greffier.

COUR DE COMMERCE—No. 2501—Leopold Jeannet contre les créanciers de l'ancienne société existant sous la raison de A. Maurin & Co, de laquelle il faisait partie. La cession des biens [illegible] acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue par devant Jules Mossy notaire public, le jeudi 30 avril prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues pour les créanciers mentionnés dans la cédule. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, 25 mars 1840. 26 mars—3 en 10j R. GARDERE, dep. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nlle-Orléans—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge—25 mars 1840—No. [illegible] Leduy Trasimon Landry contre ses créanciers et les créanciers de L. T. Landry et Co. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de L. T. [illegible] Il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de Laroque Turgeau, not. pub. le lundi 27 avril 1840, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; en même temps toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que [illegible] soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier. Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1840. 26 mars—3t ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—No 10,005.—Bass & Hawthorn contre leurs créanciers.—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers sera tenue dans l'étude de William Christy, notaire public, mercredi, le 29 avril prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues; et John E. Theien est nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès. Témoin l'honorable A. N. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 25me jour de mars 1840. D. BYRNE, Député Greffier. 27 mars—3,1ps

No. 2,466—Alexandre Hallam vs. ses créanciers. COUR DE COMMERCE—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue devant H. B. Cenas, notaire public le 25e jour d'Avril 1840 à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps que toutes actions judiciaires soient suspendues contre sa personne et ses propriétés de la part des créanciers dénommés dans la cédule et que H. Kennedy soit nommé pour représenter les créanciers absents. Nouvelle-Orléans, 19 mars 1840. Signé C. WATTS Juge. Bureau du Greffier, ce 19 mars 1840. Copie conforme, R. GARDERE, Député Greffier. 21 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nelle-Orléans—No 2508—Paul Lartour [illegible] ... la raison de A. Maurin et Co [illegible] ... Jules Mossy [illegible] Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, le 30 mars 1840. 1er avril R. GARDERE, Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville [illegible]—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—1840—No 12,021—Andre [illegible] ... par ordre de la Cour, Bureau du greffier [illegible] 9 avril—3 ARMAND PITOT [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour [illegible] Wm. R. Bredge [illegible] abandon forcé [illegible] ... Par ordre de la Cour. Bureau du greffier le 7 avril 1840. 10 avril R. GARDERE

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nlle. Orléans—Raphaël Pons contre ses créanciers—No. 2679.—La cession des biens du pétitionnaire [illegible] ... Nlle. Orléans, le 9 avril 1840. Par ordre de la Cour. 11 a ED. GARDERE, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 18661. William Lowry [illegible] écrit d'arrestation contre ses créanciers [illegible] ... Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, le 23 mars 1840. 21 mars—10;2ps D. BYRNE, Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district Judiciaire—Charles Platet et Jean Baptiste Platet contre leurs créanciers [illegible] ... Par ordre de la Cour, ce sept avril 1840. 8 av 2ps. 1.27 [illegible] Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—9 avril 1840—No. 9883—A. Gutierez contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable se réuniront en l'étude de F. Grima, notaire public, mercredi 22 avril 1840, pour prendre en considération les affaires de la faillite en général, et la convenance d'accorder au syndic le pouvoir de régler par arbitration ou compromis les créances de la faillite. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, N. O., 9 avril 1840. 10 av—3 ARMAND PITOT, greffier

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves. Succession de Franciscos Canellas—Attendu que M. Robert Layton exécuteur testamentaire de feu Francisco Canellas a présenté à la cour son compte d'administration de la dite succession, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la date du présent avis les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé de toute responsabilité. 15 av—3 Signé F. DUGUE, juge.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Ducongé—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. F. Ducongé, curateur de la succession de Marie M. Ducongé, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 15 av

ACADEMIE DE DESSIN. MR. D. CANOVA, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours de dessin, à partir du 16 décembre, au no. 8[illegible] entre Conti et Bienville. Une longue [illegible] une méthode courte et facile et les [illegible] obtenus pendant trois années de résidence au collège Jefferson, lui font espérer que tous ceux qui désirent s'instruire dans cette branche d'agrément d'éducation n'hésiteront pas à lui accorder leur confiance. Arrangemens des classes: Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 8 heures du soir. Mardi, jeudi et samedi, de 1 à 3 heures après-midi. Conditions—$5 par mois, payables d'avance; papier, crayons, &c. payés séparément. REFERENCES: MM. A. B. Roman, Gouverneur, P. Soulé, Dr. Ingals, président du collège Jefferson, Charles Genois, maire, W. DeBuys, Major général, J. B. Plauché, général. 19 déc

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 100, encoignure Conti. La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des râteliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans. L'application par lui de la pâte cautérique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les orifiant. Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev

MELASSE—100 barils en bon état, pour l'exportation, à vendre sur une habitation, au-dessus de la ville, par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 10av

FARINE—400 barils farine superfine, en bon état, à vendre par J. VAIRIN & CO, 26, rue Poydras. 19 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD. IL sera vendu à l'encan le jeudi, 30 avril, à midi (à moins qu'il ne soit vendu avant en vente privée,) à l'Arcade Banks, le steamer TUSKINA, avec ses cordages et ses apparaux, tel qu'il se comporte aujourd'hui de l'autre bord du fleuve où il est amarré. Le TUSKINA est bien connu comme un steamer de 1re classe pour le transport du coton, peut porter de 15 à 1600 balles, et est marqué A 1 dans les bureaux des compagnies d'assurance. Il est dans un état parfait et prêt à entrer en voyage, et a d'excellentes cabines sur le haut pont. Conditions—Un quart comptant, la balance en paiements égaux à 7, 10 et 13 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. L'acte de vente par devant J. B. Marks not. pub. aux frais de l'acquéreur. Pour de plus grands détails s'adresser à J. A. Beard encanteur, rue de la Commune no. 54, ou 19 de la Nelle. Levée. 13 a

PAR DUTILLET & GUINAULT. Vente de syndic. Faillite de François Verrier. IL sera vendu le Samedi, 2 Mai 1840, à la Bourse de la Cité, (Salle des Bains) rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 mars 1840, et à la requête du Geo. Bergerot, syndic des créanciers de François Verrier. 1o. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 331, faubourg Tremé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant trente cinq pieds de face à la dite rue des Remparts, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de gauche, et cent vingt pieds, six pouces et demi sur la ligne de droite, et quarante six pieds, neuf pouces dans le fond sur la ligne qui sépare le dit terrain de ceux no. trente neuf, conformément au plan de Jos. Tanesse, voyer de la ville, le treize juin mil huit cent vingt, annexé au registre de la même année, chez M. Lot de Armas, notaire, au folio 464; ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances qui y trouvent sur le dit terrain. Le dit terrain est vendu sujet aux conditions imposées par la ville et à une rente annuelle et perpétuelle en faveur du trésor de la ville de la somme de cinquante-et-une piastres et quarante-cinq cents payable chaque trimestre. 2o. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 333, faubourg Tremé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant au pied américain, vingt trois pieds de face à la rue des Remparts, sur quatre vingt dix sept pieds et deux pouces de profondeur d'un côté, quatre vingt quinze pieds, sept pouces de l'autre côté, et vingt pieds un pouce et demi de large dans le fond. Lequel lot est désigné par le no. un, sur un plan dressé par C. Crozet, ingénieur, en date du 15 avril 1836, et annexé à un acte du 28 mai 1836, en l'étude de Théodore Seghers, notaire, pour recours; ensemble les bâtisses et circonstances et dépendances qui se trouvent sur le dit terrain. 3o. Huit terrains contigus situés au faubourg Washington, dans l'îlet formé par les rues Casacalvo, Grandshommes, Pologne et Lesseps, suivant un plan de Mr. Vergnes, architecte, daté du 29 mars 1837. Lot no. 1, formant encoignure et mesurant vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 de face, sur la rue Casacalvo et une profondeur de cent cinq pieds et face à la rue Pologne. Lot no. 2, mesure vingt sept pieds, cinq pouces et 3 lignes face à la rue Pologne, sur cent soixante deux pieds, dix pouces et 3 lignes de profondeur. Lot no. 3, joignant le no. 2, même mesure et dimensions. Lots nos. 4, 5, 6, 7 et 8, chacun de même mesure, et donnant sur, et mesurant face à la rue Casacalvo vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 chaque, sur une profondeur en lignes parallèles de cent cinq pieds et vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2-3 dans le fond, ensemble toutes les circonstances et dépendances des dits terrains. 4o. Le tiers indivis de titres à dix portions de terre, situées au Texas, contenant chacune 3615 acres anglais, en tout 36,150 acres, sans garantie de titres quelconque. Conditions de la vente—Les frais de vente comptant, et sur le lot no. 333 la somme de onze cent une piastre et vingt cinq cents dû le 2 mai 1840, à intérêt [illegible] le comptant, et le solde à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, et pour les autres propriétés à douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. Le syndic se réserve la faculté de refuser les billets qui ne seraient pas à sa satisfaction sans être tenu d'en déduire les motifs. Les dits billets porteront intérêt à dix pour cent l'an s'ils ne sont pas payés à l'échéance sans que cette condition puisse être interprétée de manière à retarder le paiement des dits billets. Les actes devront être passés devant Jules Mossy notaire, dans les 10 jours qui suivront la vente, où à défaut les propriétés seront remises en vente à la folle enchère de ceux qui n'auront pas rempli les conditions de la vente. 21 mars—6,1ps

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut—Qu'il soit connu qu'attendu que Félix Garcia résidant dans la paroisse St. Jean Baptiste, s'est adressé au Register des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834 avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un octobre mil huit cent trente sept, dans l'affaire de la succession de feu Jean Marie Charles Griffon, sur la pétition de dame Julienne Marie Joséphine Chazal, veuve du dit feu Jean Marie Charles Griffon, tant en son nom, que comme tutrice de ses enfans mineurs, issus de son mariage avec le dit défunt, et aussi conformément à une délibération d'une assemblée de famille, dûment tenue le 10 octobre mil huit cent trente sept, pardevant L. T. Caire, notaire public, lesquelles délibérations d'assemblée de famille sont dûment homologuées par un ordre de la susdite Cour des Preuves, en date du vingt six octobre mil huit cent trente sept, le Register des Testaments offrit en vente publique à l'encan, le vingt janvier mil huit cent trente huit, pour compte de la succession du dit feu Jean Marie Charles Griffon, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre le dit défunt et sa veuve Dame Julienne Marie Joséphine Chazal, les propriétés ci-après décrites, savoir: Un tiers indivis appartenant à la succession du dit feu Jean Marie Charles Griffon, et les deux autres tiers indivis appartenant à Dame Marie Thomas Suzanne Griffon et Dame Françoise Odile Griffon, épouse d'Auguste Bellouguet, lesquels consentent à la vente de leurs dits deux tiers indivis, qui ont été adjugés au dit Félix Garcia, pour le dernier et plus haut enchérisseur, aux termes et conditions suivants, savoir: Un dixième comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets, en cas de non-paiement à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de leur échéance [illegible] ne pourra être interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à en prolonger le paiement. Description des Propriétés d'après le Transfert Judiciaire: Dans l'îlet O, du même plan, un lot de terre désigné par le numéro trois, mesurant trente neuf pieds, quatre pouces neuf lignes de face à la rue Roman, et s'étendant en profondeur jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne de la propriété de M. Forstall, adjugé à Félix Garcia pour le prix de trois cent vingt piastres. Dans l'îlet O, un lot de terre formant un triangle, [illegible] un lot de terre désigné par le numéro cinq, fesant face à la rue Dumaine, et séparé du lot numéro quatre, par une ligne de cent dix pieds, adjugé à Félix Garcia, pour le prix de trois cent cinquante piastres. Les lots de terre susdits furent vendus conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public. A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature [L. S.] et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce septième jour du mois d'avril A D 1840. W F C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 11 av—1,1ps

AVIS TRES IMPORTANT. MR. V. DEJOUX a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances, et le public en général, que l'article signé F. Fernandez, qui a paru hier dans le Courrier, n'a été publié qu'avec l'intention de lui nuire, et lui faire un tort grave dans ses affaires présentes et à venir. Il prévient donc ceux à qui cela aurait laissé la moindre impression qui lui serait défavorable de n'y ajouter aucune importance. Quant à la liquidation de la maison de V. Dejoux & Fernandez, ceux à qui il est dû comme ceux qui doivent à ladite société sont spécialement priés de s'adresser directement à M. V. Dejoux, ou à M. Théodule Drouet, à la Cour de Cité, Passage de la Bourse. M. V. Dejoux fait par le présent avis connaître à tous ceux qui ont un intérêt direct ou indirect, qu'il est autorisé par M. Joseph Fernandez, sa caution, à refuter l'avis de son fils Francis Fernandez pour qu'il ne puisse recevoir ni toucher aucun compte. 15av—6 V. DEJOUX.

AVIS AUX CULTIVATEURS DE SUCRE DE CANNES DANS CET ETAT. LE soussigné ayant obtenu des lettres de patente pour monter les équipages de sucreries, offre maintenant à vendre son invention, avec l'assurance qu'elle constitue le meilleur mode qui ait été employé jusqu'à présent pour économiser le temps et les combustibles nécessaires au chauffage. Son intention n'est pas, dans un avis aussi court que celui-ci, d'entrer dans aucun détail; mais tous les plans et renseignements y relatifs peuvent être obtenus au bureau de Mrs. Maunsel White & Co. rue Gravier, où toutes les informations désirables seront fournies. Le soussigné se contente de dire, pour les personnes qui sont éloignées de cette ville, qu'avec un *seul feu* ses chaudières font journellement évaporer autant de jus que tout moulin à vapeur, existant dans cet Etat, peut en fournir; que son plan est applicable à une grande ou une petite force. L'économie du bois faite par le soussigné lui-même est de la moitié au tiers de ce qu'il consommait précédemment. Mr. Lapice, qui a suivi ce même système, a déclaré avoir fait, la saison dernière, 550,000 livres de sucre avec 940 cordes de bois. Mr. Chomine Garidel a fait le sucre du soussigné cette année et l'on peut s'en référer à lui pour le résultat. Toute sorte de combustibles peut être employée pour le chauffage, et le *Penny's Pan* ou le Harrison steam Granulator pourraient être employés sans aucun inconvénient à ces combinaisons s'ils étaient jugés avantageuses. MAUNSEL WHITE, 96, rue Gravier. 18 fev—12,2ps

TOILES d'Irlande—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de toiles qu'il offre à vendre par colis à des conditions avantageuses, savoir; 4/4 en pièces et 1/2 pièces. Toile fine et commune; 3/4 de coutil de Hollande; 5/8 et 3/4 Linon; [illegible] 9 et 10/4 Draps; [illegible] platilles et [illegible]; coutils de fantaisie et do blancs; aiguilles; poudre de Perse. WM. FREIN, 86, Douane. 17 av

CHANDELLES, Saumons, Savon et Morues—200 caisses chandelles de suif, 50 barillets saumons No. 1, et 50 quarts de barils; 50 caisses chandelles de blanc de baleine du Nantucket; 200 caisses morues, 200 caisses et 1/2 de savon, et 500 rames papier, à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, Douane. 17 avril

PILULES contre la fièvre, du Dr. John Sappington—500 boîtes de ces pilules, [illegible] à vendre par [illegible] 11, Canal, agent du Dr. Sappington. 17 av